

Betterave



LE RESEAU 2017

Etat général

Cette semaine, 22 parcelles font l'objet d'une observation sur les 25 parcelles qui composent le réseau 2017 (cf. annexe 1).

Ces deux dernières semaines sont restées très favorables à la croissance des betteraves et le stade moyen des parcelles du réseau est maintenant de 90% de couverture du sol. A l'exception de deux parcelles, Neuville aux Bois pour des dégâts de gel et Gidy avec une levée au 1^{er} mai et qui sont seulement à 50%.

En l'absence de pluies significatives cette semaine, les premières irrigations vont pouvoir débuter (bilan hydrique pour des pluies cumulées depuis le 1^{er} juin de 35 mm, station de Pithiviers).

- 12 juin pour les sols où la réserve utile est de 70 mm
- 16 juin pour les sols où la réserve utile est de 120 mm
- 21 juin pour les sols où la réserve utile est de 150 mm

NUISIBLE ET ACCIDENT DE VEGETATION

TEIGNE :

Contexte d'observations

Cette semaine les captures de papillons sont observées sur 5 sites mais restent à un niveau très faible avec un maximum de seulement 4 papillons pour Gidy.

			22 mai	30 mai	6 juin	13 juin
45	Puisseaux	ITB	6	5	1	1
	Echilleuses	Coop de Puisieux	15	2	1	3
	Bromeilles	Cristal Union	nc	9	0	0
	Escrennes	Cristal Union	3	14	nc	2
	Gidy	Tereos	nc	40	nc	4
	Boiscommun	Soufflet	/	9	0	nc
28	Toury	Cristal Union	nc	9	nc	2

nc = non contrôlé

Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% de plantes sont touchées par des dégâts chenilles.**

Aucuns dégâts de chenilles ne sont encore signalés dans les parcelles du réseau. Ces dernières ne pourront se développer qu'en absence de pluie prolongée dans les 2 à 3 semaines à venir.



PUCERONS

Contexte d'observations

4 parcelles du réseau signalent des pucerons noirs aptères et 2 parcelles des pucerons verts aptères cette semaine.

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint dès l'observation des premières colonies **d'aptères** sur des **betteraves non protégées** au semis, dès le **stade 2 feuilles vraies jusqu'à couverture du sol**.



Pucerons ailés noirs et verts – aptères noirs

Dans la majorité des parcelles de la région Centre Val de Loire, le stade sensible **est maintenant dépassé**.

Dans les parcelles avec des traitements de semences IMPRIMO ou CRUISER, aucune **intervention ne se justifiera en 2017**.

PEGOMYIES

Contexte d'observations

Des plantes avec galeries ont été observées dans 2 parcelles (Vimory, Yevre la Ville) bien en dessous du seuil de nuisibilité **de 10 %** avant couverture.

Là encore ce parasite ne constitue pas de risque d'autant qu'à partir de la couverture du sol le seuil de nuisibilité passe à **50%** de plantes porteuses.

Description

Les pontes de pégomyies forment de petits bâtonnets blancs, disposés sur la face inférieure des premières feuilles. Les pontes ne constituent aucun danger pour la culture.

Seuil de nuisibilité

Avant couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint dès l'observation des **premières galeries (mines) sur au moins 10 % des plantes et 50 % après couverture du sol**



Mines de pégomyies avec présence de larve



Ponte sous une feuille

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Quelques rares dégâts de noctuelles défoliatrices sont signalés.

Sur 22 parcelles observées, seules **8 parcelles** font état de présence de noctuelles, entre 2% et 25% de plantes touchées.

Aucune n'est signalée au-dessus du seuil de nuisibilité.

Seuil de nuisibilité

A couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50 % des plantes présentent des perforations.**



Chenille : Noctuelle défoliatrice

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » en cliquant sur ce lien :

<http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>



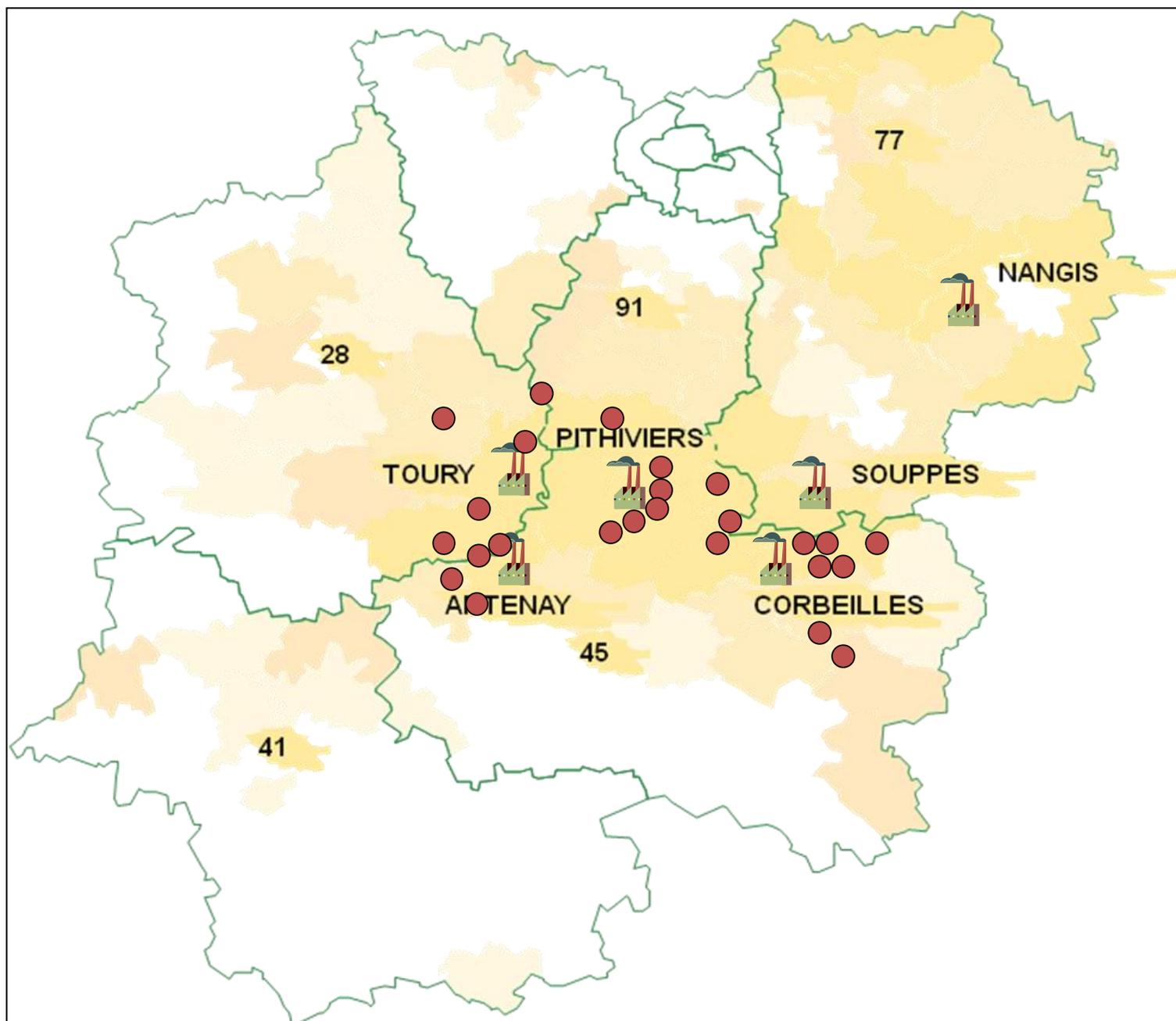
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Annexes

Sites observés – réseau BSV 2017 (annexe 1)



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.